



## Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)

### CONCERTATION PUBLIQUE

#### Votre avis est important !

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, portant sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable, vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire Français. Pour cela, il est demandé aux communes de définir sur leur territoire, après concertation auprès de leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets « énergies renouvelables » s'implanter.

Les zones d'accélération peuvent concerner tous types d'énergie renouvelable : Biomasse, géothermie, solaire, biogaz, éolien, énergies de récupération, etc...

Elles constituent des périmètres au sein desquels les porteurs de projet sont incités à développer les études et travaux relatifs à la production d'énergie renouvelable.

La validation de ces zones par le Conseil Municipal doit être précédée d'une consultation du public.

Celle-ci se déroulera du **lundi 10 juin au vendredi 22 juin 2024**



A cet effet, vous trouverez à partir du 10 juin 2024, sur le site internet de la commune, la cartographie des zones susceptibles sur le territoire de la commune de Chalautre la Petite, d'accueillir des projets « Énergies renouvelables ».

Il s'agit à ce stade, d'une part de l'ensemble du périmètre urbain de la commune, d'autre part d'un terrain communal situé au nord-ouest de ce périmètre urbain sur lequel sont actuellement engagés des études préliminaires, de faisabilité, d'une ferme photovoltaïque.

Vous pourrez si vous le souhaitez, nous faire part de vos observations en ligne à l'adresse mail ci-dessous ;

➤ [energies.renouvelables@cc-du-provinois.fr](mailto:energies.renouvelables@cc-du-provinois.fr)

Vous pourrez également accéder à ce dossier en mairie aux jours et heures d'ouvertures au public (les mardis et jeudis de 16h00 à 18h00). Un registre sera à votre disposition à l'entrée de la mairie afin de consigner vos éventuelles observations et propositions d'accélération de ce zonage.